



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

24^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE PEA

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2022 COEFFICIENT 3

**CHALLENGE LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

23 & 24 octobre 2021

**ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE
L'ARDECHE**

Avec le concours des villes de VALS LES BAINS – LALEVADE D'ARDECHE
Et la participation des Communes de BURZET - SAGNES ET GOUDOULET – SAINT MARTIAL
LACHAMP RAPHAEL – FREYSSNET – LABASTIDE SUR BEZORGUES

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Tél : 07 49 99 64 81

Site Internet www.asa-ardecche.org

E-mail asa.ardecche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 27 août 2021

Ouverture des engagements : 3 septembre 2021

Clôture des engagements : 11 octobre 2021 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : 16 octobre 2021

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 16 - Dimanche 17 octobre de 9h00 à 18h00 - vendredi 22 octobre de 9h00 à 18h00

Vérifications administratives le 16 - 17 octobre de 9h00 à 18h00 ainsi que le 23 octobre de 6h00 à 11h00

Lieu : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Vérifications techniques le : 23 octobre de 6h00 à 11h00 Lieu : Parking La Volane Vals Le Bains

Heure de mise en place du parc de départ le 23 octobre 5h30 Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 23 octobre à 10h30 Lieu Vals Les Bains

Publication des équipages admis au départ le 23/10/21 à 11h00 Parc du Casino Vals Les Bains

Publication des heures et ordres de départ le 23/10/21 à 11h30 Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains

Samedi 23 octobre :

Départ 1^{er} étape 1^{er} section 1^{er} concurrent VHC parc du Casino Vals Les Bains 13h00

Arrivée 1^{er} concurrent parc du Casino Vals les Bains 16h50

Publication des résultats partiels à la fin de la première étape Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains

Dimanche 24 octobre :

Départ 2^{ème} étapes 2^{ème} sections 1^{er} concurrent 8h00

Arrivée 2^{ème} étapes 1^{er} concurrent 11h07

Départ 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 1^{er} concurrent 12h30

Arrivée 2^{ème} étapes 1^{er} concurrent 15h57

Vérification finale Garage Rallye 07 Aubenas

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye à la fin de chaque étape Parc du Casino Vals Les Bains

Remise des prix le 24/10/21 à la fin du rallye sur le podium parc du Casino Vals Les Bains

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 23 et 24 octobre 2021 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **16 juillet 2021 sous le numéro 25** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 467 en date du 28 juillet 2021**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

Membres : Le comité de l'ASA Ardèche

Secrétariat du Rallye, Adresse : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Téléphone : **07 49 99 64 81**

Mail : asa.ardeche@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie Vals Les Bains le 23 et 24 octobre 2021

Organisateur technique

Asa Ardèche

Adresse 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

DIRECTION DE COURSE

THOMAS	MARYSE	3123	O204	DIRECT. DE COURSE MODERNE
VERNET	DANIEL	147321	O508	DIRECT. DE COURSE VHC - VHRS
CHAMPOMIER	CATHERINE	8654	1610	DIRECT. DE COURSE ADJ. RALLYE 2
BOI	JEANNE	27373	O606	DIRECT. DE COURSE ADJOINT ES
BOI	PIERRE	12623	O606	DIRECT. DE COURSE ADJOINT ES
BERTHON	DANIEL	1621	O520	DIRECT. DE COURSE ADJOINT ES

COLLEGE MODERNE

VEYRET	EMMANUEL	1316	O515	PRESIDENT DU COLLEGE
FAURE	MARIE-NOEL	20376	O520	MEMBRE DU COLLEGE
AGOSTINO	ARMAND	12775	O520	MEMBRE DU COLLEGE
BESANCON	MONIQUE	9682	O503	SECRETAIRE DU COLLEGE

COMMISSAIRES TECHNIQUES

GIMENO	CHRISTOPHE	40651	O502	RESPONSABLE DES COM. TECHN.
ROUSTAND	VALERIE	122514	O606	COMMISSAIRE TECHNIQUE
GRANDPIERRE	GILBERT	10151	O511	COMMISSAIRE TECHNIQUE
MACCOLINI	MATTHIEU	229892	1612	COMMISSAIRE TECHNIQUE
DALPAOS	SYLVIE	233751	O514	COMMISSAIRE TECHNIQUE
PERIE	YVES	54790	O909	COMMISSAIRE TECHNIQUE
PLUTON	HENRI	44128	O726	COMMISSAIRE TECHNIQUE V.H.C.
BLACHIER	JEAN LOUP	261762	O502	COMMISSAIRE TECHNIQUE V.H.C.
ROLLAND	JEAN PIERRE	2694	O806	COMMISSAIRE TECHNIQUE V.H.C.
PINET	HENRI	11855	O606	COMMISSAIRE TECHNIQUE V.H.C.

COMMISSAIRES SPORTIFS CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

VERRIERE	FERNAND	6123	O520	C.R.A.C.RALLYE MODERNE
ROL	SEBASTIEN	44492	O511	C.R.A.C.RALLYE VHRS
PITARCH	FLOREAL	2729	O511	C.R.A.C.RALLYE VHC.
SIMON	SYLVIE	214749	O511	C.R.A.C.RALLYE VHC.

OBSERVATEUR

MAURIN	GERARD	9417	O521	OBSERVATEUR
GUERIN	JORIS		O502	CHAUFFEUR OBSERVATEUR

MEDECIN CHEF AU P.C.

CHERREAU	PATRICK	23731	O510	URGENTISTE
----------	---------	-------	------	------------

JUGE DE FAIT

PIGENET	JEAN MICHEL	37172		
LEPRAT	LAURENT	21456		

Classement

LC Chrono Moderne – VHC

Speaker Vezolles Patrick

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de l'Ardèche NPEA Coefficient 3 pour la coupe de France des rallyes 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11 octobre 2021 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum. **Moderne – VHC - VHRS**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 490€ avec la publicité facultative pour les équipage 100% licenciés ASA ARDECHE
- 530€ avec la publicité facultative pour les équipage 50% licenciés ASA ARDECHE
- 550€ avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 1100€ sans la publicité facultative

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la commune de Lalevade d'Ardèche le samedi 23 et dimanche 24 octobre

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 313 km.

Il est divisé en deux étapes et 3 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de **109.6** km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi Etape 1 :

- ES 1 Col de Moucheyre/Bois de Cuze 13.142 km
- ES 2 St Martial/Gerbier des Joncs 8.694 km
- Es 3 Lachamp Raphaël/Peyreyres 10.847 km

Dimanche Etape 2 :

- ES 4 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.244 km
- Es 5 Lachamp Raphaël/Peyreyres 10.847 km
- ES 6 Col de Moucheyre/Bois de Cuze 13.142 km

Dimanche Etape 3 :

- Es 7 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.711 km
- ES 8 Lachamp Raphaël/Peyreyres 10.847 km
- Es 9 Col de Moucheyre/Bois de Cuze 13.142 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le 16 - 17 et 22 octobre de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

PREMIER	550,00 €
DEUXIEME	400,00 €
TROISIEME	200,00 €
QUATRIEME	100,00 €

Remise des prix par classe

Les classes suivantes seront regroupées: A5 et A5K - A6 et A6K - A7K et A7S

Si moins de 6 partants seul le 1^{er} et le 2^{ème} de classe seront primé

Montant des prix par classe

Premier	550,00 €
Deuxième	275,00 €
Troisième	140,00 €
Quatrième	100,00 €

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

Classement Général Les trois premiers du scratch Groupes Les trois premiers de chaque groupe

Classes Les trois premiers de chaque classe Equipage Féminin la première du classement

Des Trophées seront remis pour tous les concurrents classés.

Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.

Au vue des conditions sanitaire que traverse notre pays, la remise des coupes n'aura lieu.